



## **Arrêté du Président du SDDEA N° 2025\_1**

### **Fixant l'ordre des Vice-Présidents du SDDEA**

Le Président du SDDEA  
Monsieur Nicolas JUILLET

- **VU** le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
- **VU** les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date du présent arrêté et particulièrement l'article 26-1 ;
- **VU** le règlement intérieur du SDDEA dans sa version en vigueur à la date du présent arrêté ;
- **VU** le Code général des collectivités territoriales,
- **VU** le Code des relations entre le public et l'administration,
- **VU** l'arrêté du Président du SDDEA N° PR2020\_1 du 3 novembre 2020, fixant l'ordre des Vice-Présidents du SDDEA
- **VU** l'arrêté du Président du SDDEA N° PR2022\_2 du 15 juin 2022, fixant l'ordre des Vice-Présidents du SDDEA
- **VU** les décisions de l'Assemblée Territoriale CHABLIS, CURE, SEREIN, ARMANCON n°AT20250218\_1 et AT20250218\_2 en date du 18 février 2025 portant respectivement élection du Président et Vice-Président du Territoire.

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> : ABROGATION**

L'arrêté du Président du SDDEA du 15 juin 2022, fixant l'ordre des Vice-Présidents du SDDEA, publié sous le numéro N° PR2022\_2, est abrogé.

#### **ARTICLE 2 : ORDRE ET DELEGATION**

Conformément à l'article 26-1 des statuts du SDDEA, l'ordre du tableau du 3<sup>e</sup> au dernier des Vice-Présidents est arrêté comme suit :

<b>MMES ET MM.</b>	<b>Titres</b>	<b>Ordre</b>	<b>Date de délibérations et décisions</b>	<b>Délégations</b>
<b>M. Nicolas JUILLET</b>	Président du SDDEA	Président	n°AG20200930_1 du 30 septembre 2020 en Assemblée Générale	
<b>M. Jean-Michel VIART</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président du SDDEA Président du Bassin Seine et affluents troyens	1 <sup>er</sup> Vice-Président	n°AG20200930_2 du 30 septembre 2020 en Assemblée Générale n° AB20200923_44 du 23 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	GeMAPI Animation du Bassin Seine et affluents troyens
<b>Mme Claude HOMEHR</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente du SDDEA	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AG20211014_1 du 14 octobre 2021 en Assemblée Générale	Biodiversité
<b>M. Gilles JACQUARD</b>	Vice-Président de l'ANC	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	n°AG20200930_4 du 30 septembre 2020 en Assemblée Générale	Assainissement Non-Collectif
<b>M. Rémy BANACH</b>	Vice-Président de la Démoustication	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	n°AG20200930_5 du 30 septembre 2020 en Assemblée Générale	Démoustication

<b>M. Olivier DUQUESNOY</b>	Président du Territoire Ouest	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200915_9 du 15 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Ouest
<b>M. Marc BRET</b>	Président du Territoire Troyes	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20201012_34 du 12 octobre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Troyes
<b>M. Patrick GROSJEAN</b>	Président du Territoire Centre	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200917_14 du 17 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Centre
<b>Mme Solange GAUDY</b>	Présidente du Territoire du Nord	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200922_19 du 22 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Nord
<b>Mme Lydie FINELLO</b>	Présidente du Territoire Est	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200924_29 du 24 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Est
<b>M. Michel LAMY</b>	Président du Territoire Nord-Ouest	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200923_24 du 23 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Nord-Ouest
<b>M. Gérard MAILLET</b>	Président du Territoire Sud-Est	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200914_5 du 14 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Sud-Est
<b>M. Alain DE CUYPER</b>	Président du Territoire Chablis, Cure, Serein, Armançon	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT2020218_1 du 18 février 2025 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Chablis, Cure, Serein et Armançon
<b>M. Pierre POILVE</b>	Président du Territoire Sud-Ouest	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200914_1 du 14 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Sud-Ouest
<b>M. Alain BOYER</b>	Président du Bassin Seine aval	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AB20200923_47 du 23 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	Animation du Bassin Seine aval
<b>M. Patrick BRIQUET</b>	Président du Bassin Aube aval	15 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AB20200921_39 du 21 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	Animation du Bassin Aube aval
<b>M. Jean-Jacques LAGOUEY</b>	Président du Bassin Aube médiane	16 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AB20200921_42 du 21 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	Animation du Bassin Aube médiane
<b>M. Didier THIEBAUT</b>	Président du Bassin Seine amont	17 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AB20200924_50 du 24 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	Animation du Bassin Seine amont
<b>M. Fabrice ANTOINE</b>	Président du Bassin Aube barroise	18 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AB20200924_52 du 24 septembre 2020 en Assemblée de Bassin	Animation du Bassin Aube barroise
<b>Mme Marie-Thérèse LEROY</b>	Vice-Présidente du Territoire Ouest	19 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200915_10 du 15 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Ouest
<b>M. Jean-Luc DRAGON</b>	Vice-Président du Territoire Ouest	20 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200915_10 du 15 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Ouest
<b>Mme Christine THOMAS</b>	Vice-Présidente du Territoire Troyes	21 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20201012_34 du 12 octobre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Troyes
<b>M. François MANDELLI</b>	Vice-Président du Territoire Troyes	22 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20201012_34 du 12 octobre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Troyes
<b>M. Philippe GUNDALL</b>	Vice-Président du Territoire Centre	23 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200917_15 du 17 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Centre
<b>M. Eric BAILLY-BAZIN</b>	Vice-Président du Territoire Nord	24 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200922_20 du 22 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Nord

<b>M. Michel AUBRY</b>	Vice-Présidente du Territoire Est	25 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200924_30 du 24 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Est
<b>Mme Raphaële LANTHIEZ</b>	Vice-Présidente Territoire du Nord-Ouest	26 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200923_25 du 23 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Nord-Ouest
<b>M. Bertrand MASURE</b>	Vice-Président du Territoire Sud-Est	27 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200914_6 du 14 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Sud-Est
<b>M. Franck MANSANTI</b>	Vice-Président du Territoire Chablis, Cure, Serein, Armançon	28 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20250218_2 du 18 février 2025 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Chablis, Cure, Serein, Armançon
<b>M. Daniel GERMAIN</b>	Vice-Président du Territoire Sud-Ouest	29 <sup>ème</sup> Vice-Président	n° AT20200914_2 du 14 septembre 2020 en Assemblée Territoriale	Animation du Territoire Sud-Ouest

### ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA DELEGATION

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, notifié aux intéressés et publié sous forme électronique sur le site internet du SDDEA dans des conditions de nature à garantir son authenticité et à assurer sa mise à disposition du public de manière permanente et gratuite.

Les présentes délégations sont valables jusqu'au prochain renouvellement du Bureau Syndical du SDDEA.

### ARTICLE 4 : RECOURS CONTENTIEUX

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (25 rue du Lycée, 51036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03 26 66 86 87, fax : 03 26 21 01 87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr, site Internet : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>) (R. 421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification au titulaire de la délégation, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

### ARTICLE 5 : EXECUTION

Le Président du SDDEA certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le Président et les vice-présidents sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A Troyes, le 02 avril 2025**

**Le Président,**



NICOLAS JUILLET  
2025.04.09 07:57:50 +0200  
Ref:8497412-12758053-1-M  
Signature numérique  
le Président

Nicolas JUILLET

**Nicolas JUILLET**